

Luxembourg, le 15 mai 2021

Résolution sur l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement et la santé humaine
Commission de l'Environnement

Le 6 mars 2020, le ministre de l'Agriculture, Romain Schneider, a présenté le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-Bio 2025 », qui a pour objectif de porter à 20 % les surfaces agricoles du Luxembourg exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025¹.

En outre, en décembre 2017, le ministère de l'Agriculture a présenté le plan d'action national de réduction des produits phytopharmaceutiques (PAN).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Luxembourg est le premier pays de l'UE à interdire l'utilisation de la substance active glyphosate présente dans un certain nombre de pesticides².

Selon le rapport annuel conjoint du FiBL³ et de l'IFOAM⁴, le Luxembourg est également très bien placé quant à la part de marché du bio dans la consommation totale, pointant en cinquième position au sein de l'UE avec 7,3 %.

Toutefois, la production bio ne suit pas la demande et la plupart des aliments bio proviennent de l'étranger. Fin 2018, les 5 800 ha exploités en agriculture biologique représentaient 4,2 % de la surface agricole utile (5,5 % des exploitations agricoles).⁵

De plus, le Luxembourg s'est fixé des objectifs bien moins ambitieux que d'autres pays de l'Union européenne, comme la France⁶.

En outre, une forte présence de métazachlore-ESA a été détectée dans l'eau souterraine proche de la surface (durée moyenne estimée : 5 à 15 ans) et dans l'eau souterraine profonde (SEBES-

¹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/03-mars/06-pan-bio.html

² https://gouvernement.lu/en/actualites/toutes_actualites/communiqués/2020/01-janvier/16-interdiction-glyphosate.html

³ FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique) <https://www.fibl.org/fr/>

⁴ International Federation of Organic Agriculture Movements

⁵ <https://www.natexbio.com/la-distribution-des-produits-naturels-et-bio-au-luxembourg/>

⁶ <https://www.oekofonds.lu/wp-content/uploads/sites/4/2016/06/analyse-plan-daction-pesticides-lux-g%C3%A9n%C3%A9rations-futures.pdf>

Schaedaff [durée probable de plusieurs décennies]). Par ailleurs, l'état des masses d'eau souterraines (Devon, Trias-Nord et Lower Lias) est mauvais en raison des produits de dégradation du métolachlore, du nitrate et du métazachlore⁷.

Il y a donc une nécessité impérative de prendre des mesures pour inverser les tendances dans l'agriculture et en ce qui concerne la santé humaine et la qualité de l'eau et du sol, des domaines fortement impactés par l'emploi excessif de pesticides.

- A. Regrettant que l'agriculture intensive et l'emploi excessif de produits phytosanitaires entraînent la dégradation des sols, perturbent l'équilibre naturel des nutriments et réduisent la biodiversité, et déstabilisent donc la résistance naturelle de l'écosystème ;
- B. Remarquant que les pesticides employés dans l'agriculture intensive se retrouvent ensuite dans les réserves aquatiques, notamment dans les nappes phréatiques et l'eau potable ;
- C. Compte tenu de l'utilisation de pesticides en dehors des zones de protection des eaux et de leurs conséquences négatives sur l'eau potable ;
- D. Profondément préoccupé par les effets nocifs des pesticides⁸ sur le développement du cerveau et du système nerveux, en particulier chez les êtres humains, ainsi que des effets sur l'activité hormonale (par exemple, impact sur la fertilité féminine) et sur les risques de cancer du sein⁹ ;
- E. Tenant compte du fait que la transition d'une agriculture traditionnelle¹⁰ vers une agriculture biologique s'accompagne d'une diminution du rendement¹¹ avant de devenir rentable grâce à l'exploitation de mécanismes naturels ne nécessitant plus de traitement chimique ;
- F. Constatant avec regret le manque de recherche sur les conséquences des mélanges de pesticides, dont on retrouve les résidus dans les graines employées¹² et dans l'eau souterraine, comme cela a été montré en 2014¹³ avec les matériaux de dégradation du pesticide métazachlore¹⁴ ;
- G. Remarquant que la population n'est pas assez informée sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé ;

⁷ http://www.ounipestiziden.lu/uploads/2/2/4/8/22480338/jean-paul_lickes_-_pestizide_im_trinkwasser.pdf

⁸ <https://www.weltagrabericht.de/fileadmin/files/weltagrabericht/Weltagrabericht/03Gesundheit/2015GreenpeacePestizide.pdf>, 2. Effets des pesticides sur la santé

⁹ <https://www.bund.net/umweltgifte/gefahren-fuer-die-gesundheit/krank-durch-pestizide/>

¹⁰ L'agriculture traditionnelle se caractérise par des monocultures fortement dépendantes de produits chimiques.

¹¹ Cette diminution est due à la surexploitation précédente du sol entraînant une augmentation du prix des produits

¹² <https://www.science.lu/de/mit-pestiziden-gebeiztes-saatgut/die-versteckten-pestizide-der-landwirtschaft>

¹³ <https://www.wort.lu/de/lokales/pestizide-im-trinkwasser-jede-dritte-trinkwasserquelle-belastet-5458bdf5b9b3988708082c7c>

¹⁴ Selon les responsables d'une campagne nationale d'analyses menée dans le contexte de la pollution, seuls 16 pesticides ainsi qu'une série de leurs métabolites dans l'eau potable ont fait l'objet d'une analyse. <https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/pollution-aux-pesticides-de-notre-eau-potable/>

- H. Observant le manque de sensibilisation à l'agriculture biologique dans le secteur de l'éducation agricole au vu du changement climatique et des réformes agricoles concernant l'utilisation des pesticides ;

Le Parlement des Jeunes :

1. Recommande fortement :
 - a. un recours moins important aux pesticides afin de rétablir la biodiversité et de rendre les écosystèmes plus sains et résilients aux effets du changement climatique entre autres ;
 - b. la promotion des méthodes de culture alternatives qui n'ont pas recours à des substances chimiques, comme l'adoption d'une rotation de cultures ;
 - c. un recours moins important aux engrais minéraux, la réduction de la charge en bétail¹⁵ et l'interdiction de l'importation de fourrages, ce qui permettrait la mise en place d'un cycle énergétique fermé qui restreint le risque de surfertilisation ;
 - d. l'analyse régulière des sols éventuellement contaminés par des pesticides.

2. Recommande une augmentation de la fréquence des tests périodiques de la qualité de l'eau¹⁶ effectués par des organismes agréés par le Ministère de l'Environnement, en suivant l'exemple de la Suisse, l'emploi de nouvelles méthodes d'épuration de l'eau visant à améliorer la qualité de l'eau potable au Luxembourg en :
 - a. effectuant plus régulièrement des analyses de l'eau potable sur les terrains luxembourgeois, notamment sur les champs agricoles, dans les communes dotées d'industries ou près des rivières ou des surfaces d'eau similaires ;
 - b. rendant les résultats d'analyses concernant la teneur effective en pesticides plus accessibles aux citoyens ¹⁷ ;
 - c. utilisant des procédés comme les méthodes de filtration pour l'eau potable sur la base des résultats du projet transfrontalier Emi-Sûre¹⁸ afin de limiter le taux d'engrais dans l'eau.

3. Demande l'introduction d'une réglementation nationale interdisant l'emploi de produits phytosanitaires dans les environs des zones de protection des eaux par :

¹⁵

<http://www.paturage.be/paturage/introduction/definition.html#:~:text=La%20charge%20en%20b%C3%A9tail%20c,prairie%20pendant%20un%20certain%20temps.&text=Elle%20s'exprime%20en%20UGB,animaux%20sur%20de%20grands%20espaces.>

¹⁶ En fonction du pesticide testé. Le glyphosate peut être tracé dans les sols pendant six à 480 jours. Son produit de dégradation, l'AMPA, est présent pendant une période allant de 156 à 1750 jours. <https://www.bodenanalyse-zentrum.de/lexikon/pestizide-im-boden>

¹⁷ <https://www.meco.lu/fr/blog/documentcenter/pollution-aux-pesticides-de-notre-eau-potable/>

¹⁸ <http://www.interreg-gr.eu/de/emisure-initiativen-zum-umgang-mit-mikroschadstoffen/>

- a. l'introduction d'une politique plus stricte que celle définie par l'Union européenne dans la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine¹⁹
 - b. la mise en place d'un label environnemental durable que chaque commune peut mettre en avant si elle remplit les exigences de la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
4. Recommande la protection de la population luxembourgeoise en implémentant :
- a. une distance raisonnable entre les nouvelles zones résidentielles et les champs de culture utilisant des produits phytosanitaires ;
 - b. des zones publiques, des espaces verts, des parcs et d'autres surfaces naturelles qui ne sont pas traités avec des pesticides ou d'autres produits chimiques ayant un effet similaire.
5. Revendique que le gouvernement introduise différentes mesures de soutien et de promotion de l'agriculture biologique :
- a. soutien financier à l'agriculture écologique ou biologique visant à réduire le recours à des produits phytosanitaires, à rétablir des sols sains et résilients et à assurer la compétitivité sur le marché ;
 - b. création de primes récompensant les changements durables ;
 - c. principe du « true cost accounting²⁰ » basé sur une évaluation des coûts externes - y compris environnementaux, sociaux et économiques - générés par la création d'un produit.
6. Insiste sur les investissements et sur une intensification de la recherche concernant notamment :
- a. les effets des mélanges de pesticides et de leur interaction (« cocktail de pesticides ») sur la qualité du sol et de l'eau de même que sur la santé humaine ;
 - b. la production de pesticides ne nuisant ni à l'environnement ni à la santé humaine.
7. Encourage une meilleure sensibilisation de la population aux pesticides et à leurs effets par :
- a. la promotion de campagnes de sensibilisation à l'agriculture biologique et durable ;

¹⁹ La directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine stipule que la valeur maximale autorisée pour un pesticide individuel est de 0,1 ug/l (parties par milliard) et que la concentration autorisée pour le total des pesticides est de 0,5 ug/l.

²⁰ <https://www.pbs.org/food/features/lexicon-of-sustainability-true-cost-accounting-the-real-cost-of-cheap-food/>

La comptabilisation du coût complet (aussi dite coût réel) intègre les biens non marchands, comme les biens environnementaux et sociaux, au cœur de l'équation de développement afin de permettre l'analyse des coûts et des bénéfices des décisions commerciales et/ou politiques.) <http://www.fao.org/nr/sustainability/full-cost-accounting/fr/>

- b. la mise en place d'un site Internet d'information gouvernementale et/ou la création d'un forum portant sur les effets des pesticides pour améliorer la communication entre les agriculteurs locaux et la population ;
- c. un renforcement de la coopération entre le gouvernement et les associations sans but lucratif promouvant l'agriculture biologique ou sans pesticides.

8. Demande l'introduction de la thématique de l'agriculture biologique et durable dans le programme scolaire, en abordant notamment l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé humaine afin de sensibiliser les élèves aux dangers d'un emploi excessif et d'une surconsommation de pesticides dès le plus jeune âge.

En guise de conclusion, nous sommes convaincus de l'importance d'un mode de vie durable qui passe nécessairement par une agriculture écologique. Pour cette raison, la commission « de l'Environnement » du Parlement des Jeunes s'engage en faveur d'une agriculture raisonnée et durable afin de garantir aux futures générations un environnement naturel non contaminé et une sécurité alimentaire. Une telle agriculture serait à long terme plus rentable et permettrait de préserver la biodiversité et de créer des écosystèmes stables et résilients. Nous sommes conscients qu'une telle transition nécessite du temps et de la persévérance, mais, avant de polluer l'environnement de façon irréversible, pensons à l'avenir des futures générations.